

Osez l'export !

LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE POUR TOUS

Le plan « Osez l'export » porté par le gouvernement promeut la diversification des profils des jeunes bénéficiaires du programme V.I.E. Un moyen de lever les barrières socio-économiques visibles et invisibles, en donnant à tous la possibilité de l'international.



Constat

Les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des formations jusqu'à Bac+3 sont peu représentés parmi les V.I.E, alors que ce dispositif facilite leur recrutement en entreprise.



Solution

L'Etat octroie une aide financière de 4 500 € pour les missions dont les V.I.E sont issus de formations jusqu'à Bac+3 ou résidant en QPV.



Conditions

- **Le candidat sélectionné devra répondre à l'un des deux critères suivants :**
 - ✓ jeune talent titulaire d'un diplôme allant jusqu'à Bac+3 ;
 - ✓ jeune talent résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
Les données sur les QPV sont disponibles sur le site dédié : <https://sig.ville.gouv.fr/>
- Le candidat sélectionné devra remplir **les critères d'éligibilité exigés** pour effectuer une mission V.I.E
- Cette subvention est valable pour des **nouvelles missions V.I.E de 12 mois minimum**. L'aide ne sera versée qu'une fois même en cas de durée de 24 mois.
- Chaque entreprise pourra bénéficier de la subvention pour **3 missions maximum** par année civile.
- Seules les entreprises de **droit français** disposant de l'agrément V.I.E pourront bénéficier de cette aide de l'Etat.
- Les demandes de subvention devront être formulées **avant le commencement effectif** de la mission V.I.E ou durant le premier mois de mission.
- **Le dépôt de garantie** devra être réglé en amont du début de la mission. L'ensemble des factures mensuelles devront être soldées.
- La définition européenne des PME et ETI sera retenue à l'exclusion du négoce (le négoce de produits agro-alimentaire reste inclus).
- La subvention est **cumulable avec les aides régionales** pour les TPE et PME.
- Une déclaration d'**aide de minimis** devra être dûment complétée et signée [à télécharger](#)



Comment en bénéficier ?

L'aide V.I.E pour tous du Plan Osez l'export à destination des PME et ETI est disponible depuis le 1er décembre 2023.

- 1** **L'entreprise remplit et envoie les documents à** viepour tous@businessfrance.fr
formulaire + attestation sur l'honneur [à télécharger](#)
- 2** **En parallèle, elle dépose son projet d'affectation V.I.E via son espace client**
- 3** **Une fois les conditions d'éligibilité vérifiées, l'entreprise reçoit une notification de validation de la subvention**
- 4** **L'aide financière est versée après prise d'effet du contrat V.I.E et à l'issue du paiement de la facture du 12e mois de mission.**

Le plan Osez l'export, porté par Olivier Becht, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, a pour objectif de renforcer la présence des entreprises françaises sur la scène internationale. Business France met en œuvre des actions cibles pour dynamiser le développement international des entreprises, en particulier des PME et ETI. Découvrez les autres mesures du plan sur : teamfrance-export.fr